



HAL
open science

Souverainetés et espaces maritimes, le rôle de la pêche en Atlantique sud-ouest

Yvonne Bouvet

► **To cite this version:**

Yvonne Bouvet. Souverainetés et espaces maritimes, le rôle de la pêche en Atlantique sud-ouest. Cahiers des Amériques Latines, 2021, 96, pp.195-220. 10.4000/cal.12894 . hal-04052300

HAL Id: hal-04052300

<https://hal.science/hal-04052300>

Submitted on 30 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Souverainetés et espaces maritimes : le rôle de la pêche en Atlantique sud-ouest

Soberanías y espacios marítimos: el rol de la pesca en el sudoeste Atlántico

Sovereignty and maritime space: The role of fishing industries in the southwest Atlantic

Yvonne Bouvet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cal/12894>

DOI : 10.4000/cal.12894

ISSN : 2268-4247

Éditeur

Institut des hautes études de l'Amérique latine

Édition imprimée

Date de publication : 10 octobre 2021

Pagination : 195-220

ISBN : 978-2-37154-151-1

ISSN : 1141-7161

Ce document vous est offert par Université de Bretagne Occidentale



Référence électronique

Yvonne Bouvet, « Souverainetés et espaces maritimes : le rôle de la pêche en Atlantique sud-ouest », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 96 | 2021, mis en ligne le 10 octobre 2021, consulté le 10 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cal/12894> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cal.12894>



Les *Cahiers des Amériques latines* sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 4.0 International.

Souverainetés et espaces maritimes : le rôle de la pêche en Atlantique sud-ouest

S'il semble difficile de transposer l'idée de frontières sur les espaces maritimes mobiles et flous [Pancrazio, 2016], il est fréquent pour les États de considérer les mers comme des territoires. Certains font de leurs mers un facteur de puissance, un support de cohésion nationale et de ce fait, défendent âprement leurs frontières maritimes [Medina-Nicolas, 2009, p. 39]. Au-delà des mers territoriales qui bordent les côtes, ce sont surtout les zones économiques exclusives (ZEE)¹ qui portent l'affirmation de droits, enclosant peu à peu l'Océan [Bellayer Roille, 2011]. La haute mer se réduit et reste le dernier espace de la *mare liberum* à l'échelle de la planète.

Les espaces maritimes sont à la rencontre de deux dynamiques juridiques «à savoir: une tendance à une appropriation nationale et une extension de la souveraineté étatique maximale, d'une part, et celle d'une gestion collective, dans l'intérêt de la communauté internationale prise dans son ensemble, voire

* Centre de recherche bretonne et celtique, EA 4451, université de Bretagne occidentale, Brest.

1. La législation internationale sur les espaces marins a été établie après trois conférences des Nations unies en 1958, 1973 et 1982, débouchant sur la Convention des Nations unies pour le Droit de la mer (Cnudm), dite de Montego Bay, entrée en vigueur en 1994 et distinguant les zones internationales, dites aussi de « haute mer », et les zones sous souveraineté de l'État côtier. Chaque État peut donc exercer sa pleine souveraineté sur sa mer territoriale (large de 12 à 24 milles marins par rapport à la ligne de base) et possède des droits (exploration, exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles) sur sa Zone économique exclusive d'une largeur de 200 milles marins. Une extension est possible dans la limite de 350 milles, celle du plateau continental, prolongement naturel du territoire terrestre sous la mer [Bellayer Roille, 2011].

de l'humanité tout entière, d'autre part» [Aloupi, 2013, p. 65]. Deux ressources y sont principalement convoitées : les hydrocarbures, selon la fluctuation du marché qui joue sur les investissements de prospection et d'exploitations en mer [Augé, 2014]; et les produits de la mer, dont la constante augmentation de la demande attire les acteurs mondiaux de la production halieutique sur toutes les mers du globe [Bouvet, 2014]. Les pays industrialisés sont les principales puissances de l'exploitation de ces ressources (États-Unis, Europe, Russie, Japon, Chine), alors que les pays en développement cherchent à tirer profit de leur richesse, voire d'en préserver l'exploitation.

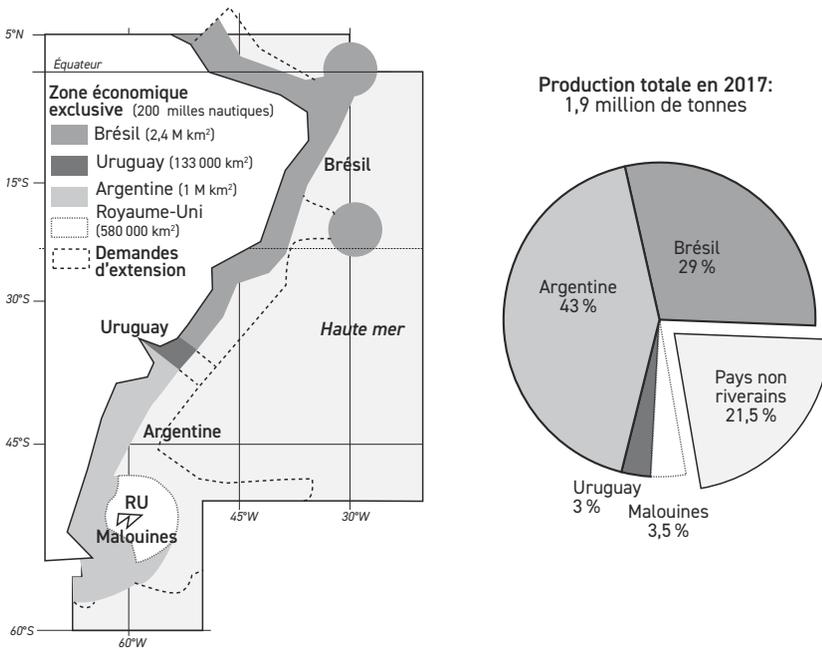
En Amérique latine, les rapports de force autour des frontières oscillent entre le global, de l'international à l'organisation régionale, et le local, autour de l'affirmation des acteurs nationaux [Machado de Oliveira, 2009, p. 21]. L'extension du droit des États à régler et à intervenir dans des zones marines n'échappe pas à ces logiques de construction de l'espace national. Avec l'affirmation des frontières maritimes, c'est l'accès et surtout l'appropriation des ressources marines qui exacerbent les convoitises, que ce soient les ressources biologiques ou les réserves dans les sols et sous-sols. La pêche est une composante première des revendications de souveraineté maritime. Avec la Déclaration sur la zone maritime (dite de Santiago), en 1952, l'Équateur, le Pérou et le Chili affirment unilatéralement leur souveraineté sur des zones de pêche allant à 200 milles nautiques des côtes. En Atlantique, l'épisode le plus connu pour les Français est celui de la « guerre de la langouste ». En 1963, au large du Nordeste, le Brésil étend sa souveraineté sur le plateau continental, expulsant des langoustiers bretons, mais préservant leurs relations commerciales avec les États-Unis [Fournet, 1997]. Ces événements aboutissent à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), adoptée en 1982, à Montego Bay [Royer, 2012]. Pourtant les revendications vont aller plus loin, avec des demandes d'extension des droits sur la plateforme continentale, pour pousser plus loin l'espace national.

L'Atlantique sud-ouest, qui borde les littoraux du cône sud de l'Amérique, est un exemple de l'affirmation progressive des souverainetés maritimes (fig. 1). Le Brésil, avec 7 500 km de côtes, revendique 960 000 km² supplémentaires, dite d'Amazônia azul, venant compléter les 2,4 millions de km² de la ZEE. Il en a fermé l'accès aux flottilles de pêche étrangères depuis 1970, et son objectif principal est l'exploitation des champs d'hydrocarbures au large de Rio, dans le bassin de Campos, et dans le bassin de la Foz do Amazonas. La demande argentine d'élargissement de la ZEE à la largeur du plateau continental est en cours d'examen depuis 2016 auprès de la commission du Droit de la mer de l'ONU. Une politique stratégique nationale (Pampa azul) accompagne cette volonté d'expansion, en affirmant l'autorité nationale sur ces zones pour y construire une exploitation raisonnée des ressources, conformément aux préconisations de l'ONU [FAO, 2019].



Cette reconnaissance de droits nouveaux encadre l'accès à la ressource halieutique pour les flottilles des pays riverains comme pour les flottes étrangères qui voient diminuer la haute mer. Le présent article veut analyser comment la pêche engendre l'affirmation des différentes souverainetés dans la mer Argentine, entre l'Argentine, l'Uruguay et les îles Malouines. Il s'inscrit dans un ensemble de collaborations entre les universités de La Plata et de Mar del Plata, en Argentine, et de l'Université de Bretagne occidentale et se nourrit des échanges avec des pêcheurs, des chercheurs, des politiques, de journalistes, mais aussi de dépouillements statistiques et bibliographiques réalisés depuis plus de vingt ans autour des activités et espaces littoraux. Une première partie présente le développement de la pêche dans l'Atlantique sud-ouest, puis une deuxième partie met en évidence les acteurs de l'exploitation des ressources marines avec des investisseurs prompts à déplacer les barrières technologiques et géographiques pour satisfaire un marché en expansion. Nous terminerons en présentant les enjeux géopolitiques de l'extension maritime de souveraineté de la mer Argentine, et ce qu'elle fait peser sur l'environnement aux frontières extrêmes du continent.

Figure 1. Zones maritimes et production halieutique en Atlantique sud-ouest



Sources : FAO, zone 41 Atlantique sud-ouest, Sea around us. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

Sources : FAO, 2019. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

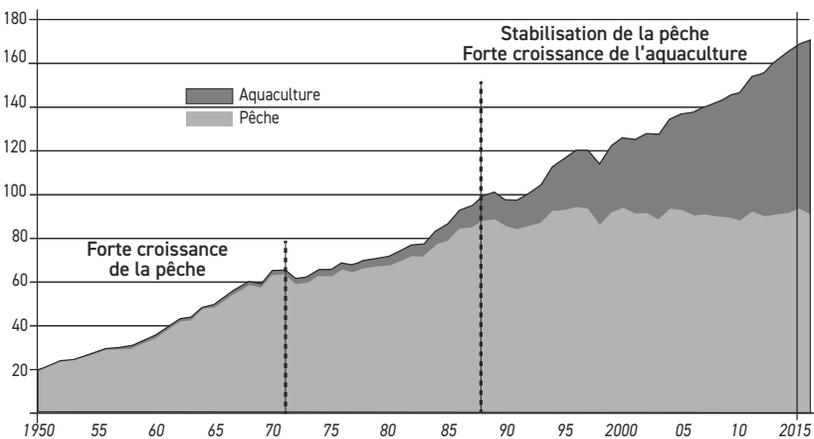
La construction des souverainetés maritimes par l'activité halieutique

Développement de la pêche mondiale

L'augmentation et les changements de mode de vie de la population humaine depuis la deuxième moitié du xx^e siècle ont accentué les besoins en poisson². Depuis 1950, la production halieutique mondiale a été multipliée par neuf, passant de 20 millions de tonnes à près de 171 millions, en 2016. Ainsi, en 2015, le poisson fournit 17 % des protéines animales consommées dans le monde avec un apport moyen par habitant de 20,3 kg, contre 9 kg cinquante ans plus tôt [Bouvet, 2014].

FIGURE 2. PRODUCTION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE MARINES (1950-2016)

(en millions de tonnes)



Source : FAO 2018. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

Les deux tiers de la production viennent de l'océan, avec une expansion des pêcheries et des zones d'aquaculture. La « grande pêche », c'est-à-dire, la pêche lointaine, a conquis les bancs d'Islande ou de Terre-Neuve dès le xvi^e siècle avec les armateurs européens. Ensuite, dès la fin du xix^e siècle, les mers et les archipels du Pacifique nord voient se déployer les flottilles de pêche industrielle asiatique, surtout japonaise. La filière halieutique embrasse un processus de mondialisation, entraînant une forte croissance de la production après la deuxième guerre mondiale (fig. 2), poussée par les innovations technologiques et par le développement d'activités industrielles tant pour la production, que par la transformation et la

2. Poisson est le terme générique utilisé ici pour désigner les produits de la mer.



conservation du poisson. Des investisseurs ont déployé des moyens techniques et financiers pour conquérir de nouvelles pêcheries toujours plus loin et toujours plus profond. Aux puissances halieutiques traditionnelles (Europe, Japon, puis URSS, États-Unis), viennent s'ajouter celles des pays émergents (Asie du sud-est, Amérique du Sud - Pacifique) qui vont étendre les zones de pêche à l'hémisphère Sud [Noël, 2013].

Dès les années 1970, pour continuer à approvisionner les marchés, toutes les mers (ou presque) sont mises en exploitation, même si depuis le milieu des années 1980, la production mondiale marque un palier. Les eaux sud-américaines voient arriver les flottilles industrielles des pays du Nord, en quête de l'abondance relative de la ressource, avec la pêche minotière sur les petits pélagiques de la côte Pacifique³, et la pêche hauturière sur les poissons de fond de la plateforme continentale atlantique (merlu argentin). Ces années marquent aussi l'expansion de l'aquaculture, portée par l'Asie et par l'Amérique du Sud – celle-ci assurant aujourd'hui la moitié de la consommation humaine en produits de la mer.

La stagnation des captures vient de la baisse des rendements et de nouveaux accès aux espaces maritimes nationaux. Si certains États maritimes vendent des licences de pêche, d'autres cherchent à dynamiser une filière halieutique par la création de compagnies conjointes, le développement d'industries de production et de transformation (Argentine, Pérou), voire la mise en place d'une structure de formation maritime et de recherche sur les ressources biologiques⁴. Les contreparties peuvent dépasser le cadre halieutique, et permettre l'ouverture de marchés pour d'autres produits, notamment agricoles ou miniers (Argentine, Chili). L'Europe et surtout l'Espagne vont en profiter et reconvertir une partie de leur flottille industrielle au moment où les pêcheries des eaux européennes donnent des signes de surexploitation (moindre production amenant à mettre en place des quotas sévères). Le merlu argentin va donc prendre la relève du cabillaud dans les assiettes des consommateurs européens.

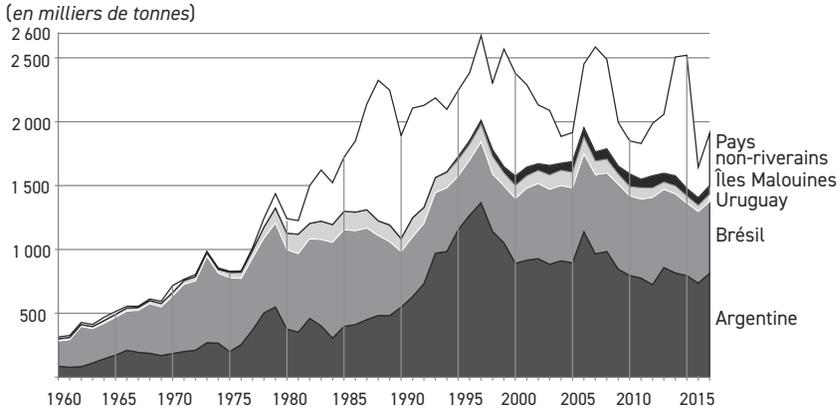
Le cas de l'Atlantique sud-ouest

L'Atlantique sud-ouest dispose de caractéristiques physiques, océanographiques, climatiques diversifiées, et surtout d'un large plateau continental qui en fait une mer riche. Bordé de quatre pays riverains, il fournit autour de 2% de la production mondiale en produits marins.

3. Les eaux de la côte Pacifique de l'Amérique du Sud permettent l'exploitation de l'anchois du Pérou et du chinchard du Chili, petits poissons pélagiques transformés en farine et huile pour nourrir les animaux d'élevage (porc, poulet, mais aussi saumon).

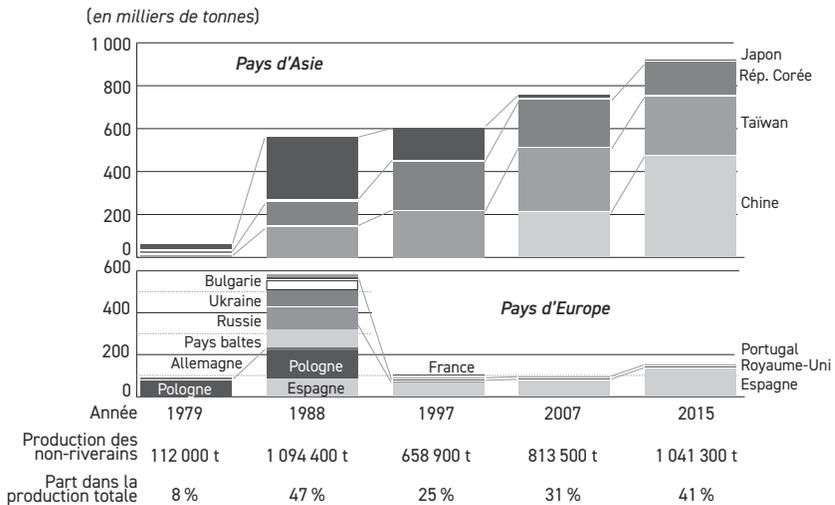
4. En Argentine, la structuration et la construction du premier bâtiment de l'Inidep (Instituto Nacional de Investigación y Desarrollo Pesquero) à Mar del Plata furent financées par le Japon dès les années 1970 (source : entretiens Préfecture Navale, Inidep, École maritime Mar del Plata).

FIGURE 3. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE EN ATLANTIQUE SUD-OUEST (ZONE 41 FAO) DE 1960 À 2017



Source : FAO, 2019. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

FIGURE 4. LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS NON RIVERAINS EN ATLANTIQUE SUD-OUEST



Source : FAO, 2018. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

La production de cette zone est passée de 300 000 tonnes en 1960 à 2,6 millions de tonnes en 1997 (année record) pour représenter actuellement près de 2 millions de tonnes. Jusqu'au début des années 1980, le Brésil, l'Argentine et, dans une moindre mesure l'Uruguay, étaient les principaux producteurs halieutiques de cet espace. Ensuite les flottilles industrielles lointaines, non riveraines,



sont arrivées, augmentant la production (fig. 3 et 4). Ainsi, au côté du Brésil et de l'Argentine qui se sont affirmés comme puissances halieutiques, des flottilles étrangères sont venues d'Asie orientale, du Japon, de Taïwan, de Corée puis de Chine, et d'Europe – l'Espagne succédant aux pays d'Europe orientale et à l'URSS (fig. 4). La part de captures effectuées par des bateaux extérieurs est passée de 8 % en 1979 (112 000 t), à presque la moitié en 1988 (un million de tonnes, entre pêcheurs asiatiques et européens), pour représenter 41 % des prises en 2015 (un million de tonnes entre quatre principaux acteurs : Chine, Taïwan, Japon et Espagne [fig. 4]).

El Mar Argentino, un espace riche et convoité

El Mar Argentino⁵ englobe les eaux surplombant la plateforme continentale de l'Atlantique sud-ouest, du sud du Brésil jusqu'à l'archipel de la Terre de Feu ; son extension en longitude est de 2 300 km, et varie en latitude de 180 km au large de la Terre de Feu, à 880 km au nord des îles Malouines. Exposée aux effets du courant chaud du Brésil et du courant froid des Malouines, elle associe les différences de température, mélange des eaux douces et salées, enrichies d'apports continentaux du Rio de la Plata. Les milieux y sont riches en nutriments, alimentant une diversité de ressources marines à tous les étages, que ce soit en espèces benthiques, démersales ou pélagiques largement exploitées par la pêche [Bouvet & Carut, 2019]. On y trouve des poissons blancs (merlu argentin, légine, grenadier), de petits pélagiques (merlan bleu), de crustacés (crevettes) et de mollusques (calamar). Ces espèces migrent selon leurs besoins de nourriture et de reproduction au gré des saisons, des remontées d'eaux froides, en longeant le plateau et le talus continental de la Terre de Feu vers la vaste embouchure du Rio de la Plata.

Pêcher c'est suivre les poissons au fur et à mesure de leur migration, adapter les techniques de pêche pour mieux sélectionner les prises, passer du plateau continental au talus, donc d'une ZEE à une autre, voire à la haute mer. L'exemple du calamar dit « argentin » ou « illex » (*Illex argentinus*) montre la difficulté à construire des connaissances sur le mode de vie d'une espèce marine et à mettre en place des mesures de gestion durable de son exploitation. Le calamar argentin est un grand migrateur, qui suit la remontée des eaux froides vers le nord avec le courant des Malouines, passant des eaux australes argentines (en début du printemps austral) à la Mar Patagónica pour rejoindre les eaux des Malouines. L'été est la saison d'exploitation du calamar, avec des périodes d'exploitation réglementées selon les zones⁶. Les flottilles de bateaux de pêche industrielle (appelées *jiggers* ou *poteros*)

5. Que nous appellerons mer Argentine.

6. Ce calamar a un cycle de vie rapide, atteignant 20 à 30 cm en un an. Il semble suivre les eaux froides (9 °C) et se concentre dans les eaux peu profondes (100 à 250 m), en se mélangeant à d'autres calmars (celui des Falkland). Dans les eaux argentines, la pêche est autorisée au sud du 44° sud, de février à juin, et de mai à août au nord de cette limite. Dans les eaux des Malouines,

suivent la migration du printemps à l'automne, passant des eaux internationales aux eaux malouines, puis argentines. En moyenne, les navires pêchent 50 tonnes quotidiennement, même si certains capturent jusqu'à 170 tonnes de calamars en une nuit [*Falkland Islands gouvernement*, 2018]. Les captures de calamar reposent sur les conditions d'accès aux eaux et le bon état du stock.

La pression exercée depuis quelques années sur les espèces marines amène à une diminution de certaines captures, ou de la taille des poissons pêchés, signe d'une surexploitation (visible sur les variations interannuelles). La rentabilité des pêcheries est incertaine d'autant que les acteurs de l'exploitation halieutique dans la mer Argentine sont multiples.

Les acteurs de l'exploitation halieutique en mer Argentine

La pêche prend une place différente pour chacun des pays riverains qui exploitent les eaux de cette plateforme : Uruguay, Argentine et les îles Malouines. Nous allons nous intéresser à ces pays pour comprendre les enjeux posés par l'accès à ces espaces maritimes.

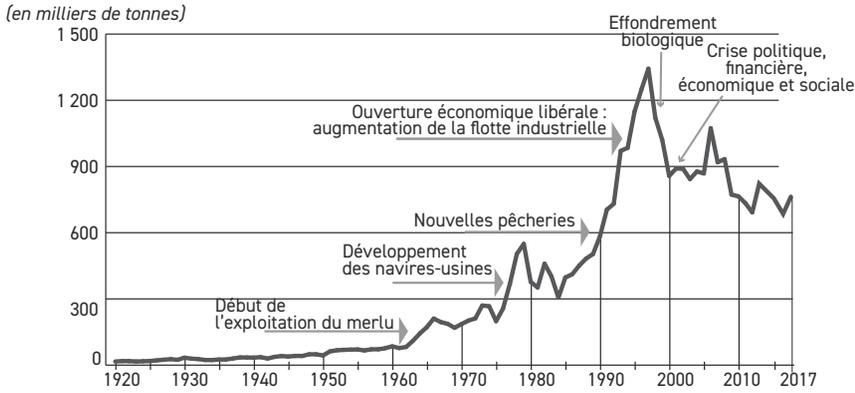
L'Argentine, un grand pays halieutique

Avec 5 000 km de façade littorale, l'Argentine s'est engagée dans une exploitation industrielle des ressources marines dans le milieu du xx^e siècle, avec des phases d'expansion liées à des investissements étrangers, que ce soit dans l'outil de production, avec des navires mieux équipés, ou grâce au développement d'usines de transformation (conserveries et surgélation). Dès 1970, de grands navires de pêche fraîche et des chalutiers-usines congélateurs pratiquent une pêche hauturière centrée sur le merlu argentin (*Merluccius hubbsi*). De nouvelles pêcheries (crevettes et calamar) apparaissent la décennie suivante, portées par l'ouverture néolibérale de l'économie argentine. Cela entraîne une forte exploitation des ressources marines, conduisant à une production de type minier [Coccaro *et al.*, 2001, p 35], atteignant presque 1,4 million de tonnes en 1997, avant l'effondrement biologique des années 2000, accentué par la crise de 2000-2001 (fig. 5).

la saison s'ouvre de février à mai, mais ce sont généralement les tempêtes d'automne (en avril ou mai) qui mettent fin à la saison de pêche. Et hors ZEE, la pêche est autorisée entre le 45° et 48° sud entre le 15 décembre et le 31 août.



FIGURE 5. ÉVOLUTION DES DÉBARQUEMENTS DE LA PÊCHE ARGENTINE DE 1920 À 2017

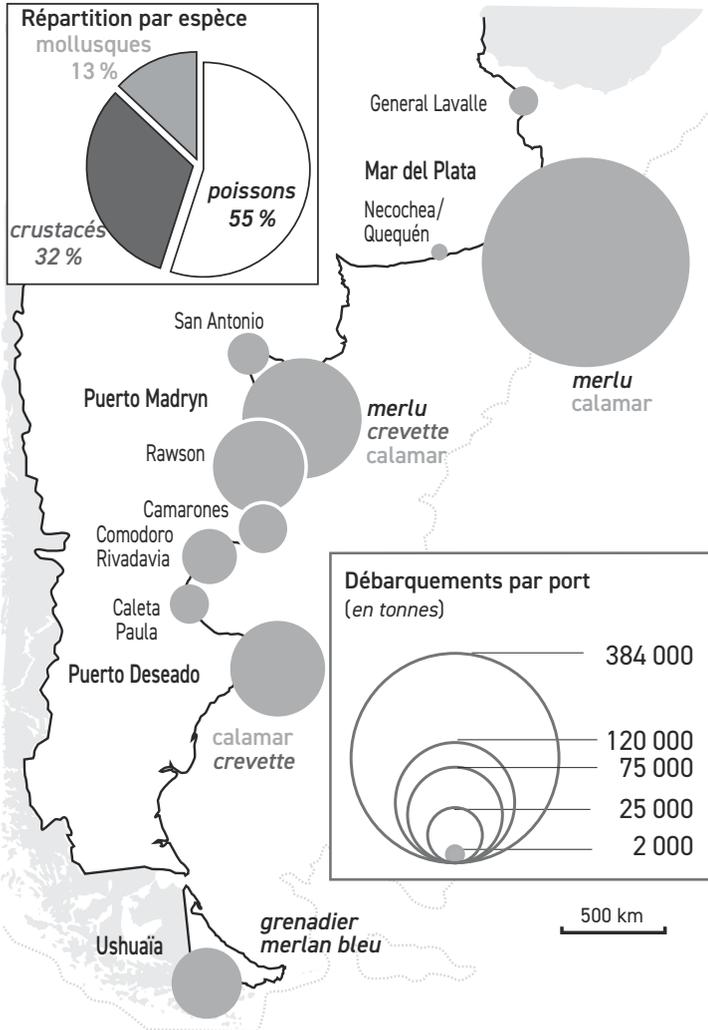


Source : Inidep, MAGyP, 2019, www.argentina.gob.ar/inidep/; www.magyp.gob.ar/sitio/areas/pesca_maritima/. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

Actuellement, dans un contexte de baisse constante des captures, hormis un sursaut en 2006, l'activité halieutique argentine a produit 776 000 tonnes en 2017; elle s'exerce à partir des ports principaux comme Mar del Plata, Puerto Madryn, Puerto Deseado et Ushuaia (fig. 6).

La production est dominée par la pêche industrielle et repose sur quelques espèces. Le merlu argentin ou *merluza* est pêché par des navires de pêche fraîche et des navires-usines congélateurs; il représente 36 % de la production (281 000 tonnes en 2017). La crevette (*Pleoticus muelleri*) ou *langostino* est prélevée par des chalutiers-usines congélateurs dans le sud de la mer Argentine; elle est débarquée dans les ports de Patagonie et représente un tiers des captures (242 000 tonnes). Le calamar argentin représente 16 % des productions (100 000 tonnes en 2017), réalisées par des navires de pêche industrielle, les *poteros*, utilisant des palangres automatiques et des *lamparos*. Les blocs de calamars congelés sont débarqués pour l'essentiel à Mar del Plata et dans les ports patagons. Enfin, les 22 000 tonnes de grenadier ou *merluza de cola* (*Macruronus magellanicus*) sont pêchées en grande profondeur par des navires-usines, débarquées à Ushuaia et à Puerto Madryn pour fabriquer de la pâte-base de surimi.

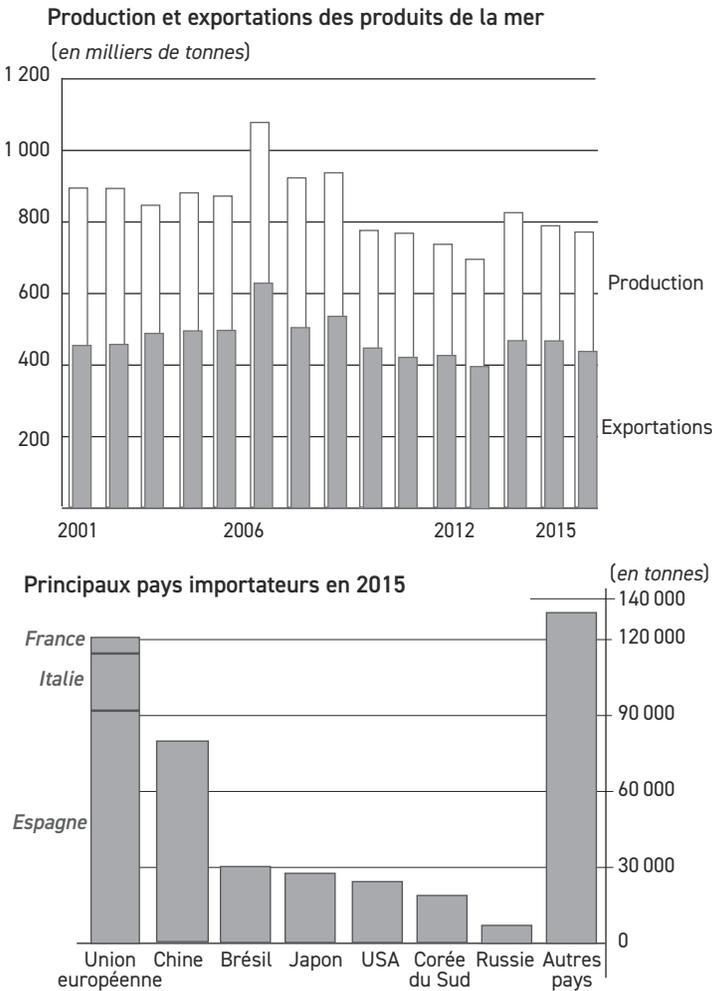
FIGURE 6. LES PORTS DE PÊCHE MARITIME ARGENTINS EN 2017



Source: Inidep, MAGyP, 2019. Réalisation: Y. Bouvet, UBO-Brest.



FIGURE 7. PRODUCTION ET EXPORTATION DES PRODUITS DE LA MER ARGENTINS



Source : MAGyP, Inidep, 2019. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

Avec un millier de bateaux, dont 600 immatriculés à la pêche hauturière industrielle, ce sont entre 20 000 à 40 000 personnes qui travaillent directement dans ce secteur, dans les régions littorales, de Mar del Plata jusqu'à Ushuaia. Au fil des années, chaque port s'est spécialisé dans un type de pêche autour d'une ou deux espèces. Des législations encadrent les productions, pour préserver la ressource et optimiser les productions de flottilles industrielles. Des CITC (quotas individuels transférables de capture) sont attribués aux navires sur quelques espèces sensibles, celles qui sont exportées et qui garantissent de l'emploi « argentin »

[Bouvet & Carut, 2019]. C'est le Conseil fédéral de pêche qui attribue et gère ces quotas, avec les orientations de l'Institut de recherche et développement à la pêche [Inidep, MAGyP, 2019].

Près des deux tiers de la production sont destinés au marché extérieur, vers l'Union européenne à 40% (Espagne, France, Italie), vers l'Asie à 29% (Chine, Japon, Corée) et le Brésil (fig. 7). Générant près de 2 milliards de dollars US, ces exportations comptent pour 2% de l'ensemble des exportations en valeur de l'Argentine. Le prix de vente à l'exportation est assez élevé (3,8 US\$ par kg en moyenne en 2016, mais atteignant jusqu'à 6 US\$ pour l'Europe et les États-Unis), deux à trois fois plus que sur le marché intérieur. Cela explique en partie la faible consommation nationale, moins de 10 kg par habitant et par an (contre 21 kg à l'échelle mondiale).

Pourtant, les entreprises de production et de transformation de produits de la mer ont construit des circuits liés à la grande distribution (La Anónima, Carrefour ou Jumbo) pour vendre les produits congelés sur le marché argentin, soit sous leurs propres marques (Artico, Weggy), soit sous les marques de distributeurs. La distribution de produits frais reste limitée aux régions portuaires, qui sont aussi des lieux de tourisme intérieur (la Costa, la Patagonie), et dans certains quartiers de Buenos Aires. Le poisson frais reste difficile à acheminer dans les régions de l'intérieur et n'est pas d'une consommation courante.

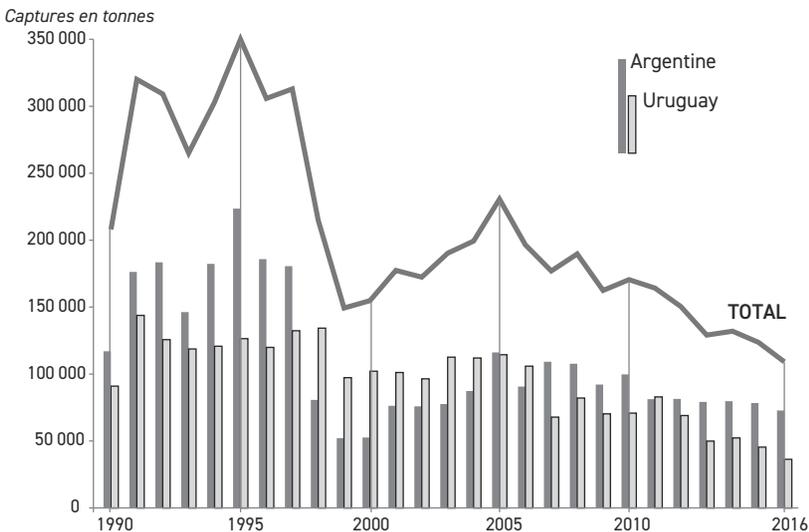
L'Argentine apparaît comme un pays halieutique, s'appuyant sur une ressource marine abondante et diversifiée. La filière est intégrée autour d'acteurs locaux et internationaux (espagnols, chinois) qui concentrent la production, la transformation et souvent la commercialisation. L'exportation des produits marins fait entrer des devises, grâce à un marché extérieur demandeur. Malgré un marché intérieur potentiel de 40 millions de consommateurs, la fragilité du niveau de vie, la baisse des revenus de la population et une inflation galopante (40% en 2016, 47% en 2018, 55% en 2019 selon le Banco Central de la Republica Argentina) éloignent les Argentins des produits de la mer. Les ressources halieutiques apparaissent alors comme une manne, et la pêche industrielle comme un des outils de l'économie de rente d'exportation de l'État argentin. Depuis une dizaine d'années, la mer est devenue un espace stratégique de développement économique. Le programme national de recherche et d'innovation productive des espaces maritimes argentins (Loi Promar) connu sous le nom de «Pampa Azul» a été lancé en 2015. Porté par plusieurs ministères, ce programme fédère les initiatives de valorisation des ressources vivantes ou minérales, de la colonne d'eau, du sol et du sous-sol de la mer Argentine. Les objectifs affichés sont de développer une culture maritime en Argentine, d'affirmer la place de la nation en Atlantique grâce à la connaissance scientifique et à l'innovation technologique, et de soutenir l'économie des régions maritimes. L'affirmation de la souveraineté de l'Argentine sur «sa» plateforme continentale est l'un des axes majeurs de cette politique.



L'Uruguay, le petit voisin

L'Uruguay, avec ses 600 km de côtes fluviales et maritimes et une ZEE d'environ 133 000 km², partage avec l'Argentine une partie du río de La Plata et de la mer Argentine. Les deux pays ont mis en place une Zone commune de Pêche (ZCPAU), au-delà des 12 milles de la mer territoriale (fig. 11). Cette zone est gérée par la Comisión mixta del Frente Marítimo, créée par le Traité du río de La Plata, en 1973, pour porter en commun le devenir des espaces fluviaux et maritimes frontaliers des deux pays. La commission établit les périodes de pêche, les flottilles autorisées à pêcher dans les zones et les plans d'action pour préserver la ressource, chaque pays apportant ses compétences à la hauteur de ses possibilités. Ainsi, 53 bateaux uruguayens et 545 bateaux argentins (soit la moitié de la flottille argentine) sont autorisés à pêcher dans la ZCPAU, en 2018. La production est en déclin depuis les années 1990, celle des navires argentins doublant celle des bateaux uruguayens (fig. 8). Si la surpêche est avancée comme cause du déclin, les biologistes évoquent les changements des écosystèmes aquatiques, que ce soit la pollution, le réchauffement des masses d'eau, ou la modification du régime des vents [Marin *et al.*, 2020]. Car malgré une gestion commune de la Dirección Nacional de Recursos Pesqueros (Dinara), en Uruguay, et de l'Inidep argentin, un suivi des captures et une mise en place de quotas, les stocks s'effondrent, surtout celui de merlu, qui constitue un quart des captures de la zone (28 000 tonnes pour 110 000 t pêchées). Les modes de suivi et de contrôle sont de plus en plus interrogés par les scientifiques chargés des études [Lorenzo *et al.*, 2015].

FIGURE 8 – LA PRODUCTION ARGENTINE ET URUGUAYENNE DANS LA ZCPAU ET PRODUCTION



Source : Dinara, 2019. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

L'Uruguay est dépendant de la ZCPAU et y assure l'essentiel de ses captures, avec une cinquantaine de navires de pêche industrielle hauturière (entre 23 et 45 m de long, principalement des chalutiers) et une production de 55 000 tonnes, en 2018. Les eaux territoriales sont réservées à une flottille artisanale, où 650 bateaux de pêche côtière (de 5 à 8 m de long, dont un tiers sans moteur) assurent 13 000 tonnes de captures, soit un sixième de la production.

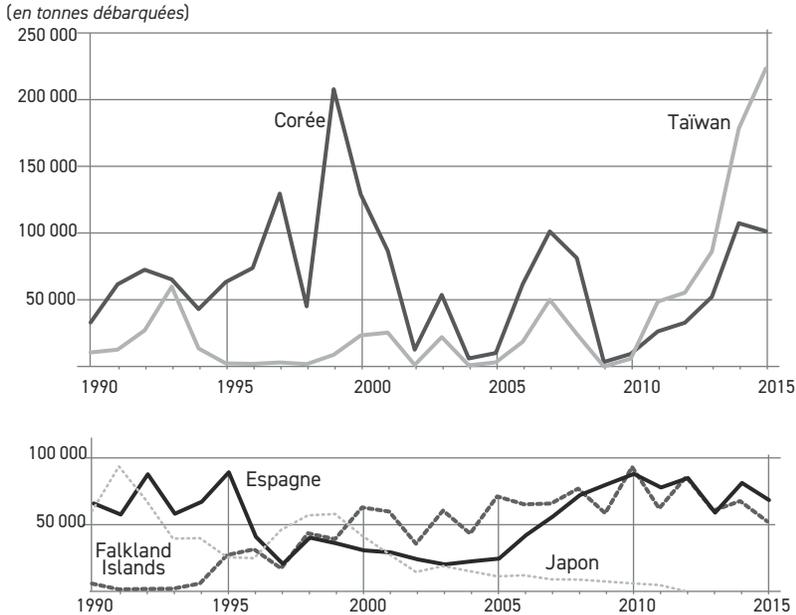
Comme pour l'Argentine, cette production est destinée à l'exportation. Le marché intérieur repose sur une population numériquement faible, peu fortunée. Neuf poissons sur dix sont exportés (plus de 57 500 tonnes en 2015) – essentiellement du merlu congelé vers l'Europe, les États-Unis et la Chine, et aussi la *corvina* (*Micropogonias furnieri*), poisson des fonds côtiers à chair blanche expédié vers le Brésil, le Nigeria et le Gabon. Les exportations fluctuent selon le cours des marchés internationaux du poisson; elles représentent 1,5 % de l'ensemble des biens exportés par l'Uruguay, soit près de 118 millions de US\$, deux fois moins qu'en 2011 [Dinara, 2019]. Au-delà des recettes de devises, les retombées commerciales viennent aussi de l'activité d'exportation de Montevideo. Ce port accueille entre 200 à 300 bateaux de pêche étrangers par an et, grâce aux transbordements des flottilles étrangères pêchant dans les eaux internationales ou celles des Malouines, il est devenu un port d'exportation des produits de la mer vers l'Europe et l'Asie.

Les Malouines, le rocher dans la chaussure argentine

Avec ce territoire d'outre-mer (Overseas Territory of the Falkland Islands), le Royaume-Uni est présent en Atlantique sud depuis 1833. L'archipel des Malouines, Falkland Islands pour les autochtones, Islas Malvinas pour les Argentins, est composé de 778 îles et îlots (soit environ 12 000 km²) avec deux îles principales séparées par un chenal, le Falkland sound. Deux autres archipels austraux sont associés à ce territoire britannique, la Géorgie du sud et les îles Sandwich du Sud. Port Stanley regroupe l'essentiel d'une communauté de 3 400 personnes (dont 1 700 soldats) qui vit de l'élevage ovin et de la pêche. Situées à 400 kilomètres des côtes argentines, à 1 200 km de la péninsule Antarctique, et à 12 700 kilomètres de Londres, les Malouines connaissent un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni, dont l'épisode le plus sanglant est celui de 1982. À la suite de la prise des îles par les troupes argentines, une guerre de 74 jours s'est soldée par une victoire de la Grande-Bretagne avec 255 morts britanniques et 645 morts argentins. Depuis les tensions restent vives, même si, en 2013, la majorité des habitants de l'archipel (99,8 %) s'est prononcée par référendum en faveur de la souveraineté britannique.



FIGURE 9. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE EN FOCZ DE 1990 À 2015



Source: Falkland Islands gouvernement, 2018. Réalisation: Y. Bouvet, UBO-Brest.

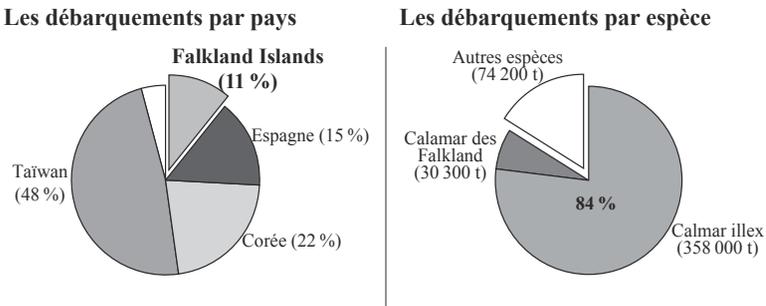
À la suite de ce conflit, les Malouines se sont affirmées comme actrices de l'exploitation halieutique en Atlantique sud-ouest, en créant une zone administrative de protection en 1987 (Falkland islands outer conservation zone, FOCZ), extension de la ZEE du Royaume-Uni (fig. 11). Portée par une flottille industrielle récente, la pêche s'est orientée vers quelques espèces de poisson (merlu, grenadier, légine), avec une production qui oscille entre 50 000 et 80 000 tonnes depuis 2010 (fig. 9). Le poisson est directement transformé et congelé à bord, prêt à l'expédition⁷. Depuis Port Stanley, il transite par Montevideo avant de partir vers l'Espagne et les Pays-Bas, points d'entrée des marchés européens. Cette activité locale génère emplois et recettes pour l'archipel, mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg.

La production halieutique des Malouines est beaucoup plus importante, atteignant 462 500 tonnes en 2015, soit les deux tiers de la production argentine (fig. 9). Les Malouines vendent des licences de pêche à des flottilles industrielles étrangères capables de fournir un effort de pêche que les insulaires ne peuvent développer. D'abord négociées avec le Japon et l'Espagne, déjà présentes

7. Quatorze entreprises de pêche se partagent les licences et les quotas. Une entreprise prend le pas sur les autres, Fortuna Group arme six navires usines congélateurs (chalutiers et palangriers de 48 à 92 m) et utilise un quart de quotas attribués à l'ensemble des producteurs.

en Argentine depuis les années 1980, les licences sont attribuées à des entreprises venant de pays halieutiques en manque de ressources, tel que Taïwan et la Corée. En 2015, plus de 200 licences ont été accordées à des navires de grande taille, 52 pour les armements des Malouines (pour 11 % de la production), 71 pour Taïwan (48 % de la production), 64 pour l'Espagne (pour 15 % de la production), 35 pour la Corée (22 % de la production), 5 pour le Royaume-Uni (2 %) et 4 pour le Vanuatu (fig. 9 et 10). La moitié des droits de pêche provient des licences accordées pour les captures de calamar, qui représentent 84 % des débarquements⁸ (fig. 10). C'est une source de revenus phénoménale pour les îles Malouines puisque, en 2015, les licences de pêche ont rapporté un peu plus de 22 millions de £, soit près de 30 millions d'euros⁹, c'est-à-dire, la moitié des revenus de l'archipel.

FIGURE 10. LA PRODUCTION DES FLOTTILLES HALIEUTIQUES AUTOUR DES ÎLES MALOUINES EN 2015



Source : Falkland Islands gouvernement, 2018. Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

La progression extrêmement rapide des captures sur les dernières années fait craindre une exploitation peu raisonnée, voire un effondrement biologique comme on l'a vu au début des années 2000 dans les eaux argentines [Palomares & Pauly, 2015]. En effet, rien ne vient contraindre le prélèvement des calmars, malgré les investissements faits en recherche et surveillance¹⁰. Les enjeux autour des Malouines ne concernent pas seulement la pêche. Depuis dix ans, les recherches exploratoires sur les champs d'hydrocarbures ont révélé des réserves exploitables qui aiguisent les revendications des pays voisins [Augé, 2014].

8. Les captures concernent deux espèces principales, le calmar illex (358 000 tonnes, soit 77 %) et le calmar des Falkland (30 000 tonnes, soit 7 %); viennent ensuite la morue créole (*bacallao criolla* ou *rock cod*: 30 000 tonnes, soit 6 %), le merlu argentin (20 000 tonnes, soit 5 %), le grenadier (*merluza de cola* ou *common hake* 7 000 tonnes, soit 1 %).

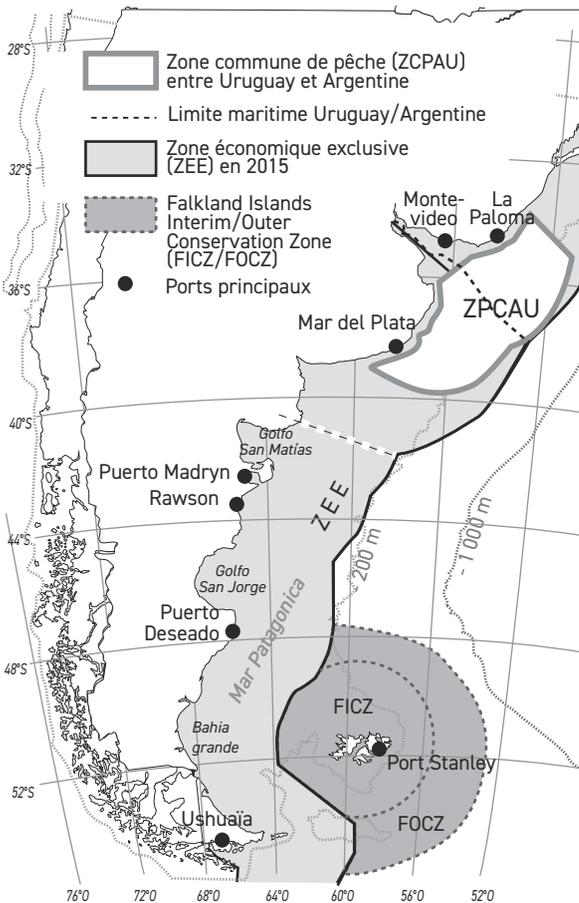
9. 1 £ = 1,35 € au 31 décembre 2015.

10. Le gouvernement des Falkland finance la recherche biologique marine et la surveillance de la pêche à hauteur de six millions de livres par an, soit huit millions d'euros annoncés par les autorités locales.



L'exploitation des ressources marines renforce l'affirmation de la souveraineté en mer Argentine pour tous les pays riverains, montrant les enjeux de la présence et du contrôle dans ces espaces. Tous construisent une filière halieutique dans une économie de néo-développement extractiviste [Svampa, 2011], peu soucieuse de la préservation des ressources sauvages ou des besoins alimentaires des populations locales. Mais, ce faisant, ils affirment leurs droits sur « leurs » mers, les faisant entrer dans le territoire national.

FIGURE 11. LA MER ARGENTINE



Source: Instituto geográfico nacional. Réalisation: Y. Bouvet, UBO-Brest.

Des territoires maritimes en recherche de souveraineté

Les poissons ne connaissent pas les frontières et ne savent pas reconnaître un hameçon ou un filet selon le pavillon du bateau. En Atlantique sud-ouest, les ressources marines sont très convoitées et risquent de faire les frais d'une pêche intense, peu contrôlée, peu visible, car fort éloignée des rivages peuplés. Affirmer sa souveraineté sur les eaux, et donc sur les ressources marines, est une composante forte de la politique extérieure et nationale des pays riverains de cet espace, étendant le territoire national et la grandeur de l'État aux yeux de la population.

L'Argentine, actrice principale

Le pays le plus revendicatif est l'Argentine. Après vingt ans de tractations, la Commission des limites du plateau continental de l'ONU, division des affaires maritimes et du droit de la mer (organisme scientifique créé par l'ONU en 1997)¹¹ a approuvé, en novembre 2016, un rapport présenté par Buenos Aires en 2009. Depuis, une sous-commission travaille à des recommandations afin de soumettre une décision à l'assemblée plénière de l'ONU. Le dossier argentin demande à inclure l'ensemble du plateau continental de la mer Argentine comme extension de sa zone économique exclusive. La plateforme continentale revendiquée par l'Argentine s'étend sur 1 785 000 km² de mers, de sols et de sous-sols, au-delà des îles Malouines, englobant les îles de Géorgie et Sandwichs du sud, les îles Orcades du sud, et les mers entourant la péninsule Antarctique ainsi qu'une partie de la mer de Weddell, faisant osciller la limite jusqu'à 369 milles nautiques¹². Le gouvernement de Mauricio Macri a présenté à l'opinion publique argentine cette avancée comme une victoire diplomatique cruciale pour les revendications de Buenos Aires sur les archipels britanniques de l'Atlantique sud. C'est «une victoire importante de la politique extérieure de l'Argentine qui réaffirme nos droits de souveraineté dans la zone de l'Atlantique sud», a déclaré à la presse la ministre argentine des Affaires étrangères Susana Malcorra¹³. Mais la demande adoptée par la Commission des limites du plateau continental de l'ONU ne règle en rien la question des îles Malouines et australes. Elle affirme néanmoins la place géopolitique que l'Argentine veut prendre pour gérer les espaces et les ressources naturelles en Atlantique.

11. <https://static.un.org/press/fr/2017/mer2048.doc.htm>

12. L'Argentine a entériné la Convention de Montego Bay le 31 décembre 1995. En 2009, la République argentine a soumis une demande d'extension de sa ZEE aux limites du plateau continental, conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. (voir aussi Comisión Nacional del límite exterior de la Plataforma continental Argentina, Copla. Disponible sur: <http://www.plataformaargentina.gov.ar/>).

13. *La Nación*, 27 mars 2016.



L'Argentine n'est pas la seule à pouvoir revendiquer une souveraineté sur ces mers. Au nord, la ZCPAU est gérée avec l'Uruguay par la Comisión mixta del Frente Marítimo, et ne semble pas remise en cause, malgré la forte utilisation qu'en font les armements argentins. L'Uruguay revendique également une extension de sa ZEE jusqu'au rebord du plateau continental. Même si l'ONU ne s'est pas encore prononcée, les discussions sont en cours entre Uruguay et Argentine, cette dernière souhaitant étendre la zone de gestion commune. À l'est, la région la plus sensible est celle des îles Malouines, et le conflit autour de leur souveraineté est loin d'être apaisé pour les Argentins. Le Royaume-Uni affirme son autorité sur deux zones depuis 1987 : la Falkland Islands Interim Conservation and Management Zone (FICZ), qui représente une zone de 50 milles nautiques autour des îles, et la Falkland Islands Outer Conservation Zone (FOCZ), qui l'étend à l'est et au sud de la précédente pour atteindre 200 milles [Falkland Islands Government, 2015, p. 26]. La souveraineté britannique sur les îles et sur la mer est contestée par l'État argentin, voire par la population argentine¹⁴. Les relations entre l'Argentine et le Royaume-Uni restent sensibles. Les gouvernements Kirchner ont durci les relations, interdisant depuis 2015 les vols directs vers les Malouines et l'accès des ports argentins aux bateaux ayant pêché ou commercé dans les eaux de l'archipel. Même les recherches sur la biodiversité marine avaient été interrompues. Le gouvernement Macri affichait une volonté de créer des relations de voisinage, notamment pour la gestion des ressources marines, mais sans renoncer aux revendications nationales¹⁵. Après 13 années d'interruption, la Commission des pêcheries de l'Atlantique sud (CPAS, Comisión de Pesca del Atlántico Sur/South Atlantic fisheries commission – SAFC, créée en 1990) revit et permet l'échange d'informations et des préconisations scientifiques, entre Inidep et l'Impérial Collège de Londres¹⁶. Les habitants des Malouines ont même salué la volonté argentine de créer une aire marine protégée autour du Burdwood Bank (ou Numuncurá, pour les Argentins), morceau de la plateforme patagonienne entre la Terre de feu et l'Antarctique... qui n'est pas encore dans le giron argentin. En février 2019, une campagne océanographique Argentine/Royaume-Uni a permis de recueillir des informations sur le calamar. Le Brexit, avec ou sans l'accord européen, peut aussi modifier les équilibres et les relations régionales, le marché européen étant une destination principale des captures de la mer Argentine.

14. À l'image de nombreux panneaux officiels qu'on peut voir un peu partout en Argentine prônant « *Las Malvinas son argentinas* » ou « *Malvinas siempre argentinas* ».

15. Le 10 juin reste en Argentine le jour de l'Affirmation des droits argentins sur les Malouines, la Géorgie du sud et les Sandwich du sud, jour de la commémoration de la guerre et de la réaffirmation de la souveraineté sur ces espaces.

16. Nous pouvons faire référence à des articles de presse sur le sujet, notamment, mercopress.com.

L'affirmation de la souveraineté argentine est exacerbée par la présence de navires de pêche étrangers aux abords de ses eaux. Il n'est pas de semaine où les médias patagons, parfois relayés au niveau national, ne condamnent la pêche illégale des navires chinois, taiwanais, coréens, voire espagnols. Ils dénoncent les prises illégales, les conditions de travail « esclavagiste » à bord des bateaux, mais aussi la collaboration des gouvernements voisins avec des « partenaires » étrangers et notamment chinois. L'Uruguay est montré du doigt, autour des projets de création d'un port et d'une zone franche pour accueillir à Montevideo un pôle de maintenance pour les flottilles chinoises de l'Atlantique sud et une usine de fabrication de farine de poisson portée par le groupe industriel chinois (Shandong Baoma Fishery). Les licences de pêche délivrées par les Malouines sont également dénoncées comme offrant une porte d'entrée à la mer Argentine aux navires étrangers prédateurs, à chaque saison de pêche au calamar, dépossédant la nation de ses ressources naturelles.

La préservation des ressources, rôle des États et coopération régionale

Le contrôle de l'accès aux eaux est primordial pour construire une gestion des ressources marines et pour garantir du poisson dans les filets et des entrées régulières de devises. Si les poissons du plateau continental sont si exploités, c'est que les navires viennent de partout, des ZEE sous autorité des états riverains, et aussi de la haute mer, cet espace où le principe de liberté prévaut. C'est aussi parce que la surveillance de la pêche est encore très défaillante, contrôlant peu les pêcheurs nationaux ou les navires étrangers. Partout dans le monde, la vente de licences est une manne car elle permet de faire entrer des devises sans trop d'effort, tout au moins tant qu'il y a des poissons à pêcher. Ainsi, les Malouines ont ouvert leurs eaux en échange de devises. L'Argentine a choisi, depuis plus de quarante ans, d'associer des investisseurs étrangers pour dynamiser la filière halieutique, les ports, les emplois dans activités aval et amont, de la construction et la maintenance des bateaux au développement d'industries de transformation. L'Europe, et surtout l'Espagne, en ont profité dans les années 1990 pour reconverter une partie de sa flottille industrielle, au moment où les pêcheries des eaux européennes atteignaient une surexploitation¹⁷. Plus récemment, les flottilles industrielles asiatiques les ont rejoints, le Japon, suivi de la Chine, de Taïwan et de la Corée en haute mer d'abord, puis en négociant des licences de pêche.

Sans contrôle, les stocks de poissons sont exploités les uns après les autres, une espèce épuisée étant remplacée par une autre. En Atlantique sud-ouest, la

17. La baisse de la production dans les mers européennes amène à mettre en place des quotas sévères, passant par une réduction de l'effort de pêche dans les années 1990, alors que les Islandais et les Canadiens ferment leurs zones de pêche à la morue. Des armements morutiers français ont effectué des campagnes autour des Malouines à la fin des années 1980.



baisse de la production de merlu dans les années 1980 est compensée par la crevette, puis par le calamar... jusqu'au prochain. Les enjeux de l'exploitation ne sont pas les mêmes selon les acteurs et cela pose la question de la « propriété » du poisson. Derrière la souveraineté des espaces marins, c'est la valorisation d'un bien commun qui est posée. Au-delà de fournir des protéines animales, voire de pérenniser une activité durable pour les populations riveraines, la question de la souveraineté des mers devient celle du contrôle des ressources marines sauvages renouvelables et de leurs usages pour créer de la richesse. La demande de produits marins augmente et parallèlement la dette de l'Argentine continue de se creuser¹⁸. La pêche apparaît donc comme une possibilité de faire entrer des devises dans une économie extractiviste. Les autorités argentines entendent la dénonciation par les armements industriels locaux des incursions massives « des bateaux pirates [...] qui capturent des quantités égales voire supérieures aux bateaux argentins [...] détruisant 100 millions de dollars US d'exportations potentielles de calamar »¹⁹. Des acteurs politiques y voient une « aliénation » des ressources naturelles, une perte d'activité pour les populations locales, et de ressources alimentaires pour toute la population [Lerena, 2018]. La surveillance dans ces immenses territoires devient un enjeu politique pour le gouvernement argentin qui tente de déployer des moyens de surveillance²⁰.

Les acteurs de défense de l'environnement dénoncent ces licences de pêche qui se transforment en des droits à piller. Comme les États, ils pointent le besoin d'encadrement du « trou bleu », cette zone de haute mer au-dessus de la plateforme continentale, hors des ZEE argentines et malouines qui ne connaît aucune régulation, aucune législation [Greenpeace, 2019]. Global fishing watch²¹ pointe le non-respect de l'utilisation des systèmes de positionnement par satellite (AIS) des bateaux opérant dans les ZEE ou faisant du transbordement de cargaisons en pleine mer, cargaisons qui échappent à tout recensement statistique de déchargement de captures.

Pour protéger la biodiversité marine et les ressources naturelles, il est urgent de construire une gouvernance en Atlantique sud-ouest, portée par une coopération des pays riverains et des pays exploitants, sous l'égide des organisations régionales de pêche. Actuellement, seule la Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (ICCAT) est présente sur cette zone, mais elle ne s'intéresse qu'aux thonidés. Réactiver la Commission des pêcheries de

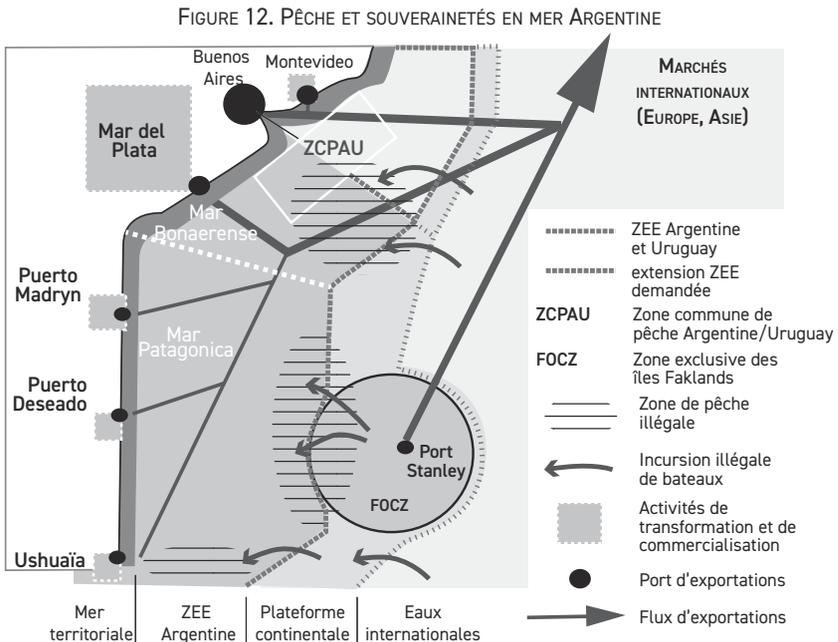
18. En mai 2020, l'Argentine en était à nouveau en défaut de paiement des intérêts de sa dette extérieure (500 millions d'euros pour une dette de près de 38 milliards d'euros).

19. www.infobae.com/economia/2020/04/27/pesca-depredadora-el-impactante-video-que-muestra-la-incursion-ilegal-de-casi-100-buques-extranjeros-en-aguas-argentinas/

20. Trois nouveaux patrouilleurs de haute mer construits en France par Piriou et Naval group et un d'occasion seront livrés d'ici à 2021 à la Marine argentine, pour un investissement de 300 millions d'euros (*Ouest-France*, 2 octobre 2020).

21. www.globalfishingwatch.org

l'Atlantique sud (CPAS) peut permettre aux pays riverains de dialoguer et de maintenir une activité de pêche viable économiquement, socialement, et biologiquement. Cette instance multilatérale, mais surtout argentine et britannique, peut décider de limiter les captures, selon les métiers, les quantités, et combattre la surpêche du calamar qui déstabilise tout un écosystème, notamment l'alimentation des cétacés et des albatros. Envisager entre voisins de plateau continental la gestion commune d'un patrimoine vivant, c'est une étape de construction de la souveraineté et pourquoi pas d'une intégration régionale (fig. 12).



Réalisation : Y. Bouvet, UBO-Brest.

Conclusion

En Amérique latine, les États se sont construits à l'issue d'une longue occupation coloniale. L'État a parfois précédé la nation, avec un nationalisme qui a pris son essor sur la base de la défense des frontières et d'un territoire considéré comme le substrat du sentiment national [Machado de Oliveira, 2009; Bernaldo de Quiros, 2005]. Il apparaît qu'il en va de même en mer. Si le Chili a été parmi les premières nations à faire valoir sa ZEE, en 1951, les revendications sur les espaces marins sont vives dans les mers de l'océan mondial. Demander la souveraineté d'un espace



marin, c'est se positionner par rapport à sa richesse, bien sûr, mais aussi en connaissant sa fragilité. Revendiquer une zone maritime, c'est s'appropriier des ressources pour les gérer, les valoriser. En affirmant sa souveraineté sur la plateforme continentale, l'Argentine peut choisir de valoriser ce patrimoine commun avec ses voisins, en gérant durablement les ressources (biologiques, minières, touristiques) pour faire vivre les populations littorales, pour nourrir la population argentine, mais aussi pour faire entrer des devises. Alors que la crise sanitaire de 2020 fragilise les exportations vers la Chine, l'Europe montrant les limites d'une économie extravertie, le gouvernement argentin devra trouver un équilibre entre une pêche industrielle dépendante de capitaux étrangers et une pêche artisanale favorisant les acteurs locaux, comme le prône la FAO [Defeo, 2015] – et éviter de pêcher jusqu'au dernier poisson pour rembourser une dette sans fin.

L'Atlantique sud-ouest est au cœur d'enjeux géopolitiques à différentes échelles. À l'échelle régionale, pour le partage de la plateforme continentale entre l'Argentine et le Royaume-Uni, autour des îles Malouines et australes. À l'échelle mondiale, entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Sud pour l'accès aux ressources naturelles, avec le partage des mers, donc de la haute mer. Au-delà de la pêche et des revendications nationales, c'est l'appropriation de biens communs qui apparaît, que ce soit pour l'exploitation des hydrocarbures [Augé, 2014], ou le développement de l'activité touristique ou du bien minier jusqu'en Antarctique [Sili, 2005; Strobel & Tétart, 2007; Ramousse, 2009]. Le déploiement de flottilles de pêche industrielle ressemble assez à la conquête d'un désert bleu avec des comportements prédateurs au détriment de la vie marine ou d'autres activités humaines. Une coopération régionale entre les États riverains et une coopération internationale en mer (CPAS) peuvent œuvrer pour valoriser et préserver les richesses du milieu marin et construire des territoires portés par des activités durables.

BIBLIOGRAPHIE

- ALOUPI Niki, 2013, « Les influences réciproques entre les statuts des espaces maritimes et les statuts des ressources marines », *Annales des mines - Responsabilité et environnement*, n° 70, p. 65-69. DOI : 10.3917/re.070.0065
- AUGÉ Benjamin, 2014, « Le bassin atlantique : une nouvelle géopolitique des hydrocarbures entre les Amériques et l'Afrique », *Hérodote*, n° 155, p. 22-42. DOI 10.3917/her.155.0022
- BELLAYER ROILLE Alexandra, 2011, « Les enjeux politiques autour des frontières maritimes », *Ceriscope Frontières*, en ligne, consulté le 5 avril 2019. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part2/les-enjeux-politiques-autour-des-frontieres-maritimes>
- BERNALDO DE QUIRÓS Pilar González, 2005, « Argentine d'Amérique ? », *Outre-Terre*, n° 12, p. 79-91. DOI 10.3917/oute.012.0079
- BOUVET Yvonne & CARUT Claudia, 2019, « Ressources marines, pêche et développement en Argentine : d'une activité de rente au développement des

- territoires», *Norois*, n° 250, p. 65-79.
- **BOUVET Yvanne**, 2014, « De la mer à l'assiette : présentation de la filière halieutique dans le Monde », *Géoconfluences*, mis en ligne le 7 juillet 2014, Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/de-la-mer-a-l2019assiette-presentation-de-la-filiere-halieutique-dans-le-monde>
 - **COCCARO J.-M., LE BAIL J., GÓMEZ O. & BOETTO A.**, 2001, « La minería pesquera ¿argentina? », *Reflexiones geográficas*, n° 10, p. 25- 39, Río Cuarto, Universidad Nacional de Río Cuarto.
 - **DEFEO Omar**, 2015, *Enfoque eco sistémico pesquero, conceptos fundamentales y su aplicación en pesquerías de pequeña escala de América latina*, Roma, FAO. Documento Técnico de Pesca y Acuicultura n° 592., ISSN 2070-7037
 - **DIRECCIÓN NACIONAL DE RECURSOS ACUÁTICOS – Dinara**, 2019, *Boletín Estadístico Pesquero 2018*, Montevideo, MGAP-Dinara, 52 pages.
 - **FALKLAND ISLANDS GOVERNMENT**, 2018, *Fisheries Department Fisheries Statistics*, vol. 23, Stanley, FIG Fisheries Department.
 - **FAO**, 2018, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018. Atteindre les objectifs de développement durable*, Rome, FAO, Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO, 254 pages.
 - **FOURNET Philippe**, 1997, « La fin de l'aventure mauritanienne des langoustiers bretons », *Cahiers d'outre-mer*, n° 198, p. 193-212.
 - **GREENPEACE**, 2019, *Protejamos al Mar Argentino de la pesca destructiva*, Greenpeace andino, consulté le 15 mars 2020. Disponible sur : <https://greenpeace.org.ar/up/The-Wild-West-Atlantic-Report/>
 - **LERENA César A.**, 2018, « La decadente industria pesquera argentina », *Patgaonia.net*, consulté le 15 novembre 2018.
 - **LORENZO Ines M., DEFEO Omar, MONIRI N. Roshan & ZYLICH Kysrtn**, 2015, *Fisheries catch statistics for Uruguay*, Working paper n° 25, Fisheries Centre, University of British Columbia, Vancouver, 7 pages.
 - **MACHADO DE OLIVEIRA Tito Carlos**, 2009, « Frontières en Amérique latine : réflexions méthodologiques », *Espaces et sociétés*, n° 138, p. 19-33. DOI 10.3917/esp.138.0019
 - **MARIN Yamandu H., HORTA Sebastian, CHOCCA Julio F. & DEFEO Omar**, 2020, « Historical expansion and diversification of Uruguayan fisheries in the Río de la Plata and the Atlantic Ocean: The concept of "métier" and the identification of high-intensity fishing areas », *Ocean & coastal management*, consulté le 10 juin 2020, Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2019.104919>
 - **MEDINA-NICOLAS Lucile**, 2009, « Les frontières de l'isthme centraméricain, de marges symboliques à des espaces en construction », *Espaces et sociétés*, 2009/3 (n° 138), p. 35-50, DOI 10.3917/esp.138.0035
 - **NoËL Julien**, 2013, « La mondialisation des activités halieutiques : brève analyse géohistorique », *M@appemeonde*, n° 109, 16 pages, Disponible sur : <http://mappemeonde.mgm.fr/num37/articles/art13102.html>
 - **PALOMARES M.L.D. & PAULY D.**, 2015, « Fisheries of the Falkland Islands and the South Georgia, South Sandwich and South Orkney Islands », dans **M.L.D. PALOMARES & D. PAULY** (eds.), *Marine Fisheries Catches of SubAntarctic Islands, 1950-2010*, Fisheries Centre Research Reports, vol. 23, n° 1, Fisheries Centre, University of British Columbia, Vancouver, BC, p. 1-20.
 - **PANCRACIO Jean-Paul**, 2016, « Les frontières maritimes et les frontières en mer », *Questions internationales*, n° 79-80, mai-août.
 - **RAMOUSSE Didier**, 2009, « Des pôles de croissance au développement durable, vers de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles dans les espaces périphériques latino-américains ? », *Cahiers des Amériques latines*, n° 54-55, p. 15-29.



- ROYER Pierre, 2012, « Main basse sur la Haute mer », *Géopolitique des mers et des océans. Qui tient la mer tient le monde*, Paris, PUF, p. 93-104.
- SILI Marcello, 2005, « La Terre de Feu face à l'avenir. De la crise de territoire à la construction d'un mythe de développement », *L'Espace géographique*, vol. 1, t. 34, p. 17-27.
- STROBEL Mathias & TÉTART Frank, 2007, « Le tourisme en Antarctique : un enjeu géopolitique ? », *Hérodote*, vol. 4, n° 127, p. 167-177. DOI: 10.3917/her.127.0167
- SVAMPA Maristella, 2011, « "Néo-développement" extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 3, n° 81, p. 101-127.

RÉSUMÉ

SOUVERAINETÉS ET ESPACES MARITIMES : LE RÔLE DE LA PÊCHE EN ATLANTIQUE SUD-OUEST

Les rapports de force s'intensifient entre les États pour s'appropriier les mers, leurs ressources biologiques, leurs sols et leurs sous-sols. L'Atlantique sud-ouest, qui borde les littoraux du cône sud de l'Amérique, est un exemple des revendications de souverainetés maritimes. Après des années de revendications, l'Argentine espère étendre sa ZEE (Zone économique exclusive) à la largeur du plateau continental. Cela lui confère de nouveaux droits mais aussi des responsabilités sur l'utilisation des écosystèmes marins. L'article pose la question de l'accès à la ressource halieutique, entre flottes nationales et droits de pêche concédés à des flottes étrangères. Il présente l'affirmation des souverainetés dans la mer Argentine, entre l'Argentine, l'Uruguay et les Malouines, à travers les acteurs de la pêche industrielle. Le rôle que doit jouer l'Argentine dans une coopération régionale de gestion durable des ressources marines est ici mis en avant.

RESUMEN

SOBERANÍAS Y ESPACIOS MARÍTIMOS: EL ROL DE LA PESCA EN EL SUDOESTE ATLÁNTICO

Las luchas de poder por la apropiación de los mares, sus recursos biológicos, suelos y subsuelos se intensifican entre los Estados. El Atlántico sudoccidental, que bordea las costas del cono sur de América, es un ejemplo de las reivindicaciones de soberanía marítima. Tras años de reivindicaciones, Argentina espera ampliar su ZEE (Zona Económica Exclusiva) hasta la anchura de la plataforma continental. Esto le confiere nuevos derechos sobre el uso de los ecosistemas marinos, pero también nuevas responsabilidades. El artículo plantea la cuestión del acceso a los recursos pesqueros de las flotas nacionales, y los derechos de pesca concedidos a las flotas extranjeras. Presenta la afirmación de la soberanía en el Mar Argentino, entre Argentina, Uruguay y las Malvinas, a través de la perspectiva de los actores de la pesca industrial. Se destaca el papel que debe desempeñar Argentina en la cooperación regional para alcanzar una gestión sustentable de los recursos marinos.

ABSTRACT

SOVEREIGNTY AND MARITIME SPACE: THE ROLE OF FISHING INDUSTRIES IN THE SOUTHWEST ATLANTIC

The balance of power between nations for sea control takes on a new form for the appropriation of natural resources, in water, on land and underground. The southwest Atlantic is an example of claims to maritime sovereignty. After years of waiting, Argentina expects to extend its EEZ (Exclusive Economic Zone) to the continental shelf. This will give Argentina new rights and new responsibilities in marine ecosystem use. This article requests access to marine resources for domestic and foreign fishing fleets. It presents sovereignty affirmation in the Argentine Sea between Argentina, Uruguay and the Falkland Islands around the issues of fishing management and the weight of fishing industries. It presents regional cooperation and the role of Argentina in the conservation, protection and management of marine biological resources.

Article reçu le 23 juin 2020, accepté le 25 octobre 2020

MOTS-CLÉS

- espaces maritimes
- Argentine
- Atlantique sud
- pêche industrielle
- ressources naturelles
- souveraineté

PALABRAS CLAVE

- espacios marítimos
- Argentina
- Atlántico sud
- pesca industrial
- recursos naturales
- soberanía

KEYWORDS

- maritime space
- Argentina
- south-west Atlantic
- fishing industries
- natural resources
- sovereignty